

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mai 2015

---

**TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 626

présenté par

M. Demilly, M. Benoit, M. Degallaix, M. Favennec, M. Folliot, M. Gomes, M. Hillmeyer,  
M. Jégo, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Morin, M. Pancher, M. Piron,  
M. Reynier, M. Rochebloine, Mme Sage, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva,  
M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE 55**

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« 6° Le choix des sites, l'occupation des sols et l'utilisation du domaine public. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité doit prendre en compte ces nouveaux critères, afin notamment que la production d'énergie ne se fasse pas au détriment des terres agricoles.